

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 23/02/2023 à 20h00.
Salle du « Conseil communal » de l'Hôtel de Ville

Présents : MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., ~~Maqua J.~~, Istace Fr., Pochet A., Echevins,
Arnould Ph., Denis G, Adam D., Dabe F, ~~Maziers P.~~, Brouillon P, De
Wachter St, Nemery MJ, ~~Dachy F.~~, ~~Tulpin Ar.~~, Rochet J, Conseillers
communaux;

Moreno I, Directrice Générale Communale ff.

Absents et excusés : Maqua J., Maziers P, Tulpin Ar, Dachy F, Conseillers Communaux

Il est 20h00.

Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 25.01.2023 : Par 10 oui et 3 abstentions (De Wachter St., Adam D., Pochet A.), **approbation de ce P.V.**

Comptabilité

2. Arrêté notifié le 09.02.2023 du Ministre Christophe Collignon reformant la délibération du 22.12.2022 par laquelle le Conseil a arrêté pour l'exercice 2023, le budget : **communication - Pris connaissance.**
3. Vérification de l'encaisse de la Directrice financière : **communication - Pris connaissance.**
4. Révision de la rémunération des animateurs des plaines communales : **à l'unanimité approuve cette révision.**

CPAS

5. Statut administratif : modification du chapitre X section 8, articles 93, 94 & 95 du statut administratif – congé de paternité : **approbation de cette modification à l'unanimité.**

Convention

6. Reconduction du contrat de bail de la maison d'habitation sise rue de la Laitte 14 à Bouillon entre la Ville de Bouillon et M. et Mme WERY-DECOCK : **à l'unanimité approuve cette reconduction du contrat de bail.**

Travaux

7. Désignation d'un Auteur de projet, coordinateur et surveillant pour les travaux d'entretien extraordinaire de voiries 2023 : **à l'unanimité approuve les conditions et le mode de passation du marché pour un montant estimé à 50.000 euros TVA comprise.**
8. Désignation d'un Auteur de projet, coordinateur et surveillant pour la création de 11 plaines de jeux : **à l'unanimité approuve les conditions et le mode de passation du marché pour un montant estimé à 50.000 euros TVA comprise.**
9. Création d'un Minigolf à Bouillon : **à l'unanimité approuve les conditions et le mode de passation pour un montant estimé à 274.568,36 euros TVA comprise. De solliciter une subvention auprès du Commissariat Général au Tourisme. De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire Article 569/721-60, projet 20210013. De s'engager à maintenir l'affectation touristique prévue dans la demande de subvention pendant un délai de 15 ans, prenant cours le 1^{er} janvier qui suit l'année de la liquidation totale de la subvention.**

Intervention de Monsieur Guy Denis

Monsieur Denis demande si cette zone sera couverte par une caméra de surveillance. Monsieur Adam P. répond que cela pourra s'envisager.

Intervention de Madame Marie-Julie Nemery

Madame Nemery souhaite savoir quelle sera la personne qui gèrera le mini-golf.

Monsieur Adam P. répond que ce ne sera pas la commune, que le tennis club est intéressé.

Madame Nemery demande s'il pourrait y avoir d'autres clubs qui s'occuperaient de la gestion.

Monsieur Istace répond que les sanitaires du tennis seront mis à disposition pour la clientèle du mini-golf, que cela doit encore être décidé.

Aliénations

10. Révision de la décision du Conseil communal du 09/12/2021 concernant la vente de gré à gré à M. GIGOT Pierre d'un excédent de voirie sise devant son immeuble rue de la Pérيرة, 7 à 6833 Mogimont – modification due à l'enclavement de la parcelle n°113C : **à l'unanimité décide de revoir sa délibération du 09/12/2021 et d'émettre un avis de principe favorable sur base du nouveau plan modifié en date du 07/11/2022 du géomètre-expert Jean-François Rossignol afin :**
-DE VENDRE à Monsieur Pierre Gigot, rue de la Pérيرة, 7 à 6833 Mogimont, une partie de chemin communal (excédent du chemin n°15) sis à Mogimont, d'une contenance de 1 are 47 centiares (suivant le plan de délimitation du 07/11/2022 revu par le Géomètre-expert Jean-François Rossignol) longeant sa propriété, sise

rue de la Périère, 7 à 6833 Mogimont cadastrées 11ème Division Vivy Son A n°118D, pour le prix de 46,56€/m2.

-D'APPROUVER la désaffectation d'une partie de chemin communal (excédent du chemin n°15) susmentionnée d'une contenance de 1 are 47centiares comme précisé sur le plan de délimitation du 07/11/2022 revu par le Géomètre-expert Jean-François Rossignol).

-D'ARRETER le principe de vente de gré à gré concernant cet excédent de voirie.

-DE NE PAS PROCEDER aux mesures de publicité, l'excédent de voirie longeant les parcelles privées de M. Pierre GIGOT.

-D'INITIER le dossier de modification du domaine public suivant le décret du 06/02/2014.

Intervention de Monsieur Julien Rochet

Monsieur Rochet souligne une erreur dans la délibération du Conseil du 09/12/2021, les frais inhérents à la présente opération sont à charge de Monsieur Gigot Pierre au lieu de Monsieur Gobert Laurent.

Monsieur Adam répond que cela sera corrigé.

11. Achat par M. PIROT Tony d'un excédent de voirie sis rue du Mitauge 10 à 6833 VIVY d'une contenance de 3 ares 71 centiares devant ses parcelles cadastrées 11^{ème} Division Vivy S° B n° 196V et 196 A2 : **à l'unanimité émet un avis de principe favorable, afin :**

- DE VENDRE à Monsieur Tony Pirot, rue de Mitauge, 10 à 6833 Vivy un excédent de voirie d'une contenance de 3 ares 71 centiares (suivant le plan général d'alignement du 19.10.22 établi par le Géomètre-expert Jean-François Rossignol) devant ses parcelles, sise rue de Mitauge, à 6833 Vivy cadastrées 11ème Division Vivy S° B -196V et 196 A2, pour le prix de 325€ l'are.

- D'APPROUVER la désaffectation du domaine public du bien d'une contenance de 3 ares 71 centiares comme précisé sur le plan général d'alignement du 19.10.22 établi par le Géomètre-expert Jean-François Rossignol)

- D'ARRETER le principe de vente de gré à gré concernant cet excédent de voirie.

- DE NE PAS PROCEDER aux mesures de publicité, l'excédent de voirie longeant les parcelles privées de M.Pirot.

- D'ENTAMER la procédure du décret voirie par le service urbanisme.

12. Camping Halliru : appel à manifestation d'intérêt visant à concéder un droit d'emphytéose sur le camping : **à l'unanimité décide :**

- d'approuver le rapport d'analyse des offres remises le 29/09/2022, rédigé par IDELUX Projets publics ;

- de charger le Collège de finaliser les négociations avec le groupement « Joie et Vacances-Ontspanning en Vacantie asbl et Mr De Paepe Geert », en vue de l'élaboration d'une convention sous signature privée d'octroi d'un droit d'emphytéose.

Intervention de Monsieur Guy Denis

Monsieur Denis attire l'attention sur la présence et le maintien en bon état de la promenade le long de la Semois. Il souhaite que cette information soit inscrite dans la convention.

Monsieur Adam P. répond que cela sera fait.

Intervention de Monsieur Julien Rochet

Monsieur Rochet attire l'attention sur l'accessibilité du site par les camions du service incendie. Il souhaite que cette information soit inscrite dans la convention.

Monsieur Adam P. répond que cela est prévu.

Energie

13. Plan de relance de la Wallonie – Mise en place d'un programme visant à amplifier le déploiement d'infrastructures de rechargement pour véhicules et vélos électriques sur le domaine public par les Pouvoirs locaux – Implantation et mise à disposition d'emplacements de parking : **à l'unanimité approuve**

- De marquer son accord sur les emplacements définis ci-avant, soit : Rue des Bastions (Bouillon) - 2 points de recharge / Rue de la Grotte (Poupehan) - 2 points de recharge / Parking SPW - Kayak les Epinoches (Bouillon) - 2 points de recharge / Le Point de vue de Botassart - 2 points de recharge.

- De mettre ces emplacements à dispositions du concessionnaire en charge de la fourniture, la pose et l'exploitation des bornes de 10 ans à partir du 1er janvier 2023.

- De s'engager à aménager les emplacements définis si nécessaire.

- De charger le service travaux de la commune de maintenir ces emplacements de parking en parfait état durant la période de mise à disposition (10 ans à partir du 1er janvier 2023).

14. Appel POLLEC 2022 : volet « Ressources humaines » : **à l'unanimité le Conseil approuve ce point.**

Intervention de Monsieur Guy Denis

Monsieur Denis demande si le collègue aura suffisamment de travail à confier à cet agent engagé à temps plein.

Monsieur Adam répond par l'affirmative, qu'il s'agira d'un chef de projet dont le salaire est entièrement pris en charge par la Région wallonne.

15. Marché de travaux en matière d'éclairage public – Renouvellement de l'adhésion de la commune à la centrale d'achat d'ORES Assets : **à l'unanimité le Conseil approuve ce point.**

DIVERS

Monsieur Rochet demande des nouvelles sur le suivi du chantier de voirie de Botassart. Monsieur Houthoofdt répond que l'entreprise BASTIN termine la partie sécurisation (égouttage et distribution d'eau) et qu'ensuite un nouveau cahier des charges sera réalisé pour la suite des travaux.

Madame Nemery demande si l'administration intervient dans le recyclage des pneus de silos.

Monsieur Adam répond que cette intervention n'est pas prévue en 2023.

Il est 21h10. Le Président lève la séance.

La Directrice Générale f.f.,
I. MORENO

Le Bourgmestre
P. ADAM